

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

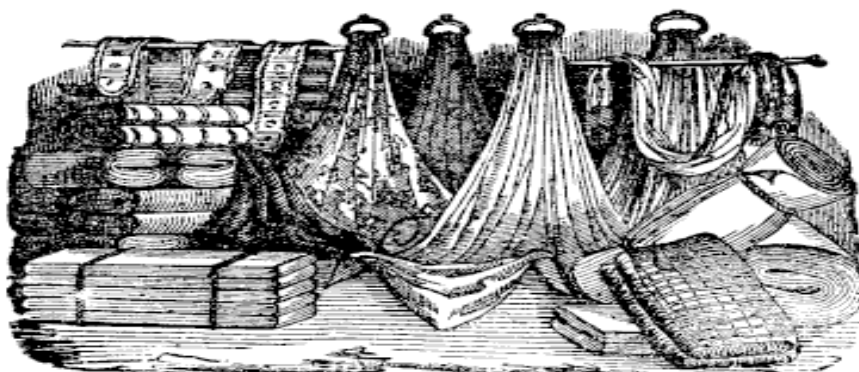
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition universelle. 1855. Paris
Titre	Rapport à la Chambre de commerce d'Amiens sur les produits exposés par les filateurs et les fabricants de tissus de sa circonscription. Séance du 26 septembre 1855
Adresse	Amiens : Typographie d'Alfred Caron, 1855
Collation	1 vol. (26 p.) ; 25 cm
Nombre d'images	29
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 75
Sujet(s)	Exposition internationale (1855 ; Paris) Textiles et tissus
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	15/12/2020
Date de génération du PDF	15/12/2020
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE75

75
Exposition Universelle.

RAPPORT
A LA
CHAMBRE DE COMMERCE
D'AMIENS,
SUR LES PRODUITS EXPOSÉS PAR LES
FILATEURS ET LES FABRICANTS DE TISSUS
DE SA CIRCONSCRIPTION,
LU PAR **M. JULES LAMY.** SON SECRÉTAIRE.

Séance du 26 Septembre 1855.



AMIENS,
TYPOGRAPHIE D'ALFRED CARON.
1855.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

RAPPORT

A LA

CHAMBRE DE COMMERCE

D'AMIENS,

Sur les Produits exposés par les Filateurs et les
Fabricants de Tissus de sa circonscription,

LU PAR M. JULES LAMY, SON SECRÉTAIRE,

Séance du 26 Septembre 1855.



MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous faire connaître, dans un rapport succinct, les noms des Filateurs et des Fabricants de tissus de votre circonscription qui ont envoyé des produits à l'Exposition Universelle, et de vous indiquer, en même temps, la nature de ces produits.

J'ai l'honneur de vous soumettre, aujourd'hui, ce travail.

Afin de le rendre moins aride, j'ai cru devoir le faire précéder d'un exposé rapide sur les circonstances particulières dans lesquelles s'est trouvée placée l'Exposition d'Amiens, et le faire suivre de quelques données générales sur la situation des Industries, dont j'ai eu à m'occuper, et sur les progrès qu'elles ont pu accomplir.

Lorsque l'Exposition Universelle de Paris fut décrétée et que le Gouvernement s'adressa, au patriotisme des populations, pour que cette solennité fut digne de la France, à laquelle appartient l'idée première de ces grandes luttes pacifiques du travail, le département de la Somme, nous sommes heureux de le proclamer, s'empessa de répondre à cet appel.

Immédiatement 147 Industriels et Agriculteurs se firent inscrire, tandis que, en 1849, à l'occasion de l'Exposition Nationale, les demandes n'avaient pas dépassé le chiffre de 28.

On pensait d'abord que chaque département aurait sa place spéciale dans le Palais, de sorte que les visiteurs seraient à même d'apprécier, d'un coup d'œil, les ressources des différentes contrées de la France et leur valeur agricole et industrielle.

Si ce système de classement eut été adopté, le département de la Somme, que distinguent la variété et le mérite de ses produits agricoles et surtout de ses produits manufacturés, eut, à coup sûr, occupé l'un des premiers rangs.

Mais vous le savez, Messieurs, il n'en fut pas ainsi ; la Commission Impériale chargée de l'organisation de l'Exposition, se prononça pour la division générale par groupes de produits, quelque fut leur provenance.

Cette décision, favorable pour les contrées qui se livrent à une industrie exclusive, fut nécessairement fâcheuse pour la nôtre, où s'exercent diverses industries, car ses produits devaient par suite se trouver disséminés dans les galeries du Palais, et, dès lors, ne pouvaient plus offrir cet aspect imposant qui frappe et arrête les regards et donne une haute opinion d'une cité manufacturière.

Aussi le découragement s'empara-t-il de plusieurs de nos

Industriels qui se livrent isolément à la fabrication d'articles spéciaux à des centres importants ; ils craignirent que leurs produits restassent inaperçus au milieu d'une masse de produits similaires.

Une autre circonstance vint surtout amoindrir le nombre des Exposants ; c'est l'exiguité de l'emplacement accordé pour l'installation des spécimen de nos fabriques.

Malgré les démarches et les instances du Bureau de la Commission Départementale, notamment de M. Vulfran Mollet, son Secrétaire et votre ancien collègue, nos industries principales, celles du Coton, de la Laine, des Velours d'Utrecht, n'obtinrent qu'un espace restreint, tout-à-fait insuffisant et situé dans un endroit obscur, à l'extrémité du Palais. Quelques fabricants de Tissus nouveautés parvinrent seuls à se faire donner une place convenable, dans la galerie supérieure, un peu trop près peut-être des magnifiques étoffes de Lyon.

Je dois vous parler aussi de l'oubli inexplicable qui fut fait, sur le Catalogue de l'Exposition, des produits du Département de la Somme.

Vous avez réclamé contre cet oubli déplorable ; il vient d'être sinon réparé du moins atténué, dans la deuxième édition du Catalogue, partie supplémentaire, qui indique les Exposants, ainsi que leurs numéros d'ordre et les classes auxquelles ils appartiennent.

Vous le voyez, Messieurs, nos industriels ont été déçus dans leur premier espoir, contrariés dans leurs dispositions et mal servis par les circonstances. Mais, hâtons-nous de le dire, l'Exposition d'Amiens, quoiqu'il en soit, ne sera pas sans fruit pour nos contrées. D'abord oubliée, elle attire maintenant l'attention des hommes compétents et sérieux.

N'a-t-elle pas des industries importantes, qui lui sont propres, et que l'on chercherait vaineement ailleurs ?

Vous en avez la preuve, Messieurs, dans cet envoi d'échantillons fait par un fabricant intelligent de Berlin, qui, appréciant la perfection de nos velours d'Utrecht, veut que nos fabricants s'occupent d'un nouveau tissu-velours, créé par lui, parce qu'il comprend que leur concours l'aiderait à faire connaître et adopter ce tissu destiné à l'habillement.

Nous pourrions citer aussi de nouvelles relations étrangères, heureuses pour nos débouchés. Nous espérons donc, Messieurs, que nos industriels auront à se féliciter d'avoir pris part à l'Exposition universelle.



Nomenclature des Industries qui figurent à l'Exposition

Noms des Exposants, — Nature des produits.

Nous nous sommes conformés, pour cette nomenclature, à la classification de la Commission Impériale. Comme plusieurs Exposants s'adonnent à diverses industries, nous devons répéter leurs noms autant de fois qu'il s'agira de chacune de ces industries. Pour éviter toute confusion et faire bien comprendre que ce sont les mêmes personnes, nous ferons suivre des mots : *Nommé ci-dessus*, le nom du fabricant dont il aura été parlé précédemment.



INDUSTRIE DE LA SOIE.

Filature de Bourre de soie.

M. Collet-Lefrancq (Amiens). Fils de bourre de soie obtenus avec la matière brute, peignée ou cardée et décrue dans ses ateliers.

Ces fils sont employés, suivant leur nature et leur finesse, pour hautes nouveautés, châles, tissus satins, foulards, bonneterie, passementerie, etc.

Tissu soie.

M. Léonard Drevelle (Amiens). Peluches en soie, unies, mélangées ou à carreaux, pour manteaux de dames et garnitures.



INDUSTRIE DE LA LAINE.

1° FILATURE.

MM. Dupont père et fils et C^o (Amiens). Une machine peigneuse placée dans l'annexe du Palais. Laine peignée, fils de laine peigné simples et doublés pour la bonneterie, et retors avec fil de soie pour châles.

MM. Burgeat et Leingnier (Amiens). Fils de laine peignée.

MM. Crignon père et fils et Hue (Amiens). Laines peignées, fils de laine pour tissus mérinos, chaîne et trame, du n^o 42, jusqu'au n^o 112. Fils de laine doublés et retors pour broderie, bonneterie et passementerie.

M. Ponche fils (Amiens). Fils de laine peignée.

2° TISSAGE.

MM. Mollet-Warmée frères (Amiens). Tissus nouveautés pour robes, unis et façonnés, en laine et soie et laine pure. Châles frangés en soie, à dessins, en laine pure ou laine et soie. Tissus laine et soie pour doublure.

MM. Hordez frères (Amiens). Tissus nouveautés pour robes, unis et façonnés, en laine et soie. Tissus dits mousseline de Chine et *Promise*, avec volants brochés ou rayures soie. Tissus pour doublure.

MM. Ogez et Vasseur (Amiens). Tissus nouveautés pour robes

unis et brochés ou à bandes satinées. Tissus en laine et soie pour doublure.

M^{me} V^e Mille-Gensse, Delisle et C^e. (Amiens). Tissus nouveautés pour robes, unis et façonnés, en laine et soie. Tissu dit *brocatelle*, article à deux navettes. Tissus pour doublure.

M. Ed. Pézé (Amiens). Tissus nouveautés pour robes et vêtements d'hommes, unis et façonnés, en laine et soie, laine, et laine et coton. Tissus pour doublure.

J. Bernard, Collet et Dubois (Amiens). Tissus nouveautés pour robes, unis et pointillés, en laine et soie, et laine pure, spécialement pour deuil. Tissus pour chaussures, satins français.

MM. Paul Fevez, Allelix et C^e. (Amiens). Tissus nouveautés unis et façonnés pour robes, dits foulards, en laine et soie. Tissus soie et laine, ou laine pure, ou laine et coton pour vêtements, doublures et boutons. Velours d'*Alma* pour portières, tentures et meubles.

M. Crignon père, fils et Hue (*nommés plus haut*). Tissus mérinos.

MM. Cresson, Dion et Choquet (Amiens). Tissus nouveautés pour robes, en laine et soie, laine pure, laine et coton, unis, brochés et imprimés. (Spécialité, satins laine). Tissus pour doublures.

M. Gamounet-Dehollande (Amiens). Satin français et satin foulé dit à *la Reine*, tissus en laine et bourre de soie, employés principalement pour chaussures.

M. Léonard-Drevelle (*nommé plus haut*). Peluches soie et laine mérinos, couleurs mélangées, unies ou à carreaux.

M^{me} V^e Dauwant et C^e. (à Essertaux, canton de Conty). Satin français, satin de laine, escots.

MM. Bollard et C^e. (Amiens). Damas laine, damas laine et soie, satin laine et soie, pour ameublements.



BONNETERIE DE LAINE.

MM. Lavalart frères (à Roye). Articles de bonneterie, unis et fantaisies.

M. Th. Delacourt (Villers-Bretonneux). Articles de bonneterie, unis et fantaisies.

INDUSTRIE DU COTON.

Tissus.

M. Ringard-Soyez (Amiens). Velours de coton unis et imprimés pour pantalons et gilets. Velours grosses côtes et drapé. Velours lisse, imitation de la soie, pour vêtements de femmes.

M. Darras-Villomont (Amiens). Velours de coton unis, dits cote-jonc et taupés, de différentes qualités et en toutes nuances.

M. Léonard Brévelle (*nommé plus haut*). Peluches de coton pour gilets.

MM. Boquet frères et Martin (Amiens). Velours de coton dits Velventine lisse, d'un velouté élevé, et imitant la soie.

Peluches de coton pour gilets.

M. Poussart-Domont (Amiens). Velours de coton dit Velventine lisse de toutes nuances, imitant le velours de soie.

Rubans de velours cotons teints, diverses couleurs, imprimés et gaufrés, imitant les rubans soie de St-Etienne et de Lyon.

M. Hordez-Lanvin. Tissus pour gilets et robes de chambre en coton, imitation des peluches soie et des cachemires laine et soie de Lyon et de Paris.

MM. Bignault et Delacourt (à Epehy, arrondissement de Péronne). Tissus piqués de coton, en tous genres, pour langes, jupons, habillements d'enfants et de dames, et aussi pour gilets.

Piqués à dessins, relevés en bosses, piqués à petits diamants pour gilets.

MM. Bouthors et Dereins (à Amiens). Bandes de mousseline festonnées au métier jacquard, dites *Lambrequines*, pour bonnets, cols, mantilles et aussi pour garnitures de jupes et de rideaux.



BONNETERIE DE COTON.

M. Michon (Moreuil, arrondissement de Montdidier). 115 articles de bonneterie, genre uni et fantaisie, parmi lesquels des bas faits au métier circulaire et pourtant diminués dans la jambe.

Ouates.

M. Bourgeois (Amiens). Ouates de coton, sans odeur, recommandables par la souplesse des apprêts et la vivacité des couleurs.



INDUSTRIE des LINS et des CHANVRES.

Filature.

MM. Anselme Buquet et Cie (Ailly-sur-Somme) Fils de Lin et de phormium.

Tissage.

MM. Deneux-Michaux et Fils (Hallencourt). Linges unis et damassés, tels que nappes de luxe pour grands services, grandes nappes à thé, serviettes napperons, etc., etc.

M. Bruhier fils (L'Etoile, usine des Moulins bleus). Toiles à voiles.

M. Bor (Amiens). Charpie vierge fabriquée avec des déchets de

lin, à l'aide d'une machine de son invention qui figure à l'exposition. Annexe du palais, pilier n° 104 D.



INDUSTRIE DES POILS DE CHÈVRE.

1° Filature.

MM. Crignon père et Fils et Hue (*nommés plus haut*). Fils de poils de chèvre du n° 28 au n° 60, poils de chèvre peignés.

2° Tissage.

VELOURS D'UTRECHT, PANNES ET PALLAS.

MM. Henri Laurent et Fils (Amiens). Velours d'Utrecht, de diverses nuances pour meubles et tentures. Velours, largeur extra, pour dessus de table.

M. Baril fils (Amiens). Velours d'Utrecht de diverses nuances, pour meubles et tenture.

MM. Bulot et Lhotellier (Amiens). Velours d'Utrecht de diverses nuances, pour meubles et tenture.

MM. Boquet frères et Martin (*nommés plus haut*). Velours d'Utrecht, qualités inférieures et supérieures, toutes nuances, pour meubles et tenture.

Tissu dit *Oursin*, imitation de fourrure.

Pallas tigré, pour tapis et garnitures de voitures.

MM. Payen et Cie (Amiens). Velours d'Utrecht, diverses qualités et couleurs, pour meubles et tentures.

MM. Bolard et Cie (*nommés ci-dessus*). Velours d'Utrecht, diverses qualités et couleurs pour meubles et tentures. Grande largeur, 1 m. 40 pour rideaux.

M. Gamounet-Dehollande (*nommé plus haut*). Velours d'Utrecht, diverses nuances, pour meubles et tentures.

M. Magnier Emile (Belloy-sur Somme). Velours d'Utrecht broché, pour meubles et tentures (procédé breveté).

MM. Léopold Eude et Vieugué (Amiens). Velours d'Utrecht unis et gaufrés, toutes nuances et qualités différentes, pour meubles et tentures. Velours, largeur extra, pour tapis de table.

MM. Crignon père, Fils et Hue (*nommés plus haut*). Velours d'Utrecht, toutes nuances, pour meubles et tentures.

MM. Paul Fevez et Allélix (*nommés plus haut*). Velours d'Utrecht, unis et gaufrés, diverses couleurs, pour meubles et tentures.

M. Léonard Dréville (*nommé plus haut*). Velours d'Utrecht, diverses couleurs, pour meubles et tentures.

M. Ringard-Soyez (*nommé plus haut*). Pannes poils pour livrées et autres usages, diverses couleurs.



INDUSTRIE DES TAPIS.

OBSERVATION. — Tous les tapis ci-après figurent comme objets d'ornementation, dans la galerie circulaire du Panorama, excepté les moquettes fines pour meubles, lesquelles sont exposées avec les velours d'Utrecht.

MM. Henri Laurent et Cie (*nommés plus haut*). Tapis moquette-haut velouté, n'ayant qu'une couture, bien que de 4 m. 20 de large ; son ornementation de couleur d'or, sur fonds et contrefonds blanc, gris et grenat, est enrichi de fleurs cramoisies et grisailles.

Carpette, fond bois, grand dessin à raccords, connu dans le commerce sous la dénomination de la *Sultane favorite*.

Une carquette et un foyer, d'une fabrication identique à celle des tapis du Levant, plusieurs tapis, fleurs et feuillages.

Moquettes fines pour meubles, divers dessins et couleurs. Tapis extrafins, imitation des tapis de l'Inde.

M. Baril fils (*nommé plus haut*). Tapis chenille, imitation des

Tapis d'Aubusson veloutés, deux Tapis carpette chenille, dont l'un de 2 m. 15 de large. Vivacité et multiplicité des couleurs.

Moquettes fines pour meubles, dispositions, couleurs et dessins variés.

MM. Payen et Cie (*nommés ci-dessus*). Moquettes fines pour meubles, couleurs et dessins variés.

M. Delétoile (Amiens). Un Tapis de pied haut velouté, étoffe dite chenille, 3 m. sur 5 m.

Un Tapis en moquette, dessin Smyrne, fond rouge.

Un Tapis en moquette, dessin Turc, à médaillon.

Moquettes fines pour meubles, dispositions, couleurs et dessins variés.

Tapisserie en chenille, velouté très-serré, d'un nouveau genre, pour meubles.

Moquettes, pour tapis de pieds.

TEINTURES, BLANCHIMENT ET APPRÊTS.

M. Edouard Fleury (Amiens). Velours d'Utrecht, pannes pour livrées, Tissus de laine pure, ou mélangés de soie, unis et brochés, tissus nouveautés et fantaisie à reflets et ton sur ton, teints et apprêtés dans ses ateliers.

MM. Leconte-Fleury et Fils (Boves, près Amiens). Toiles fines d'Irlande, de Belgique et de France, et linges damassés de différentes fabrications, blanchis et apprêtés dans leurs ateliers.

Comme vous le voyez, Messieurs, l'Exposition d'Amiens, (fils et tissus) ne manque pas d'importance et mérite bien de fixer l'attention.

Peu de villes peuvent offrir des produits aussi riches et aussi variés.

Et cependant nos fabricants ne présentent, dans leurs vitrines, rien en dehors de leur production ordinaire. On n'y voit pas de ces chefs-d'œuvres de circonstance qui surprennent sans doute et qui charment les regards, mais qui ne peuvent servir, en définitive, qu'à induire le public en erreur, en lui faisant croire à une production qui n'existe pas.

Les produits d'Amiens sont uniquement de beaux types de nos marchandises identiques à celles qui garnissent les magasins.

L'Exposition d'Amiens se distingue donc par un cachet de sincérité, de loyauté, que j'ai cru devoir vous signaler et qui frappera sans doute les membres du Jury International.

Nous allons maintenant passer rapidement en revue chacune des industries qui précèdent et dire quelques mots sur leurs situations actuelles, et les progrès qu'elles ont pu accomplir.



INDUSTRIE DE LA SOIE.

1^o Filature de Bourre de soie.

La filature de la Bourre de soie existe, depuis quelques années, à Amiens. C'est à M. Collet Lefrancq que nous devons cette belle Industrie, dont il n'est parvenu à doter notre ville qu'après de nombreux sacrifices. Aujourd'hui M. Collet Lefrancq recueille le fruit de ses efforts. Ses fils sont consommés en partie sur place, pour la confection des

Satins français. Ceux pour gilets, châles, etc. etc., se placent principalement à Paris, à Lyon, à Nîmes.

Il n'y a en France que trois ou quatre filatures de ce genre, M. Collet Lefrancq n'a pas à redouter la lutte avec les rivaux.

2^o Tissage.

On ne fabrique guère d'étoffes en soie pure à Amiens. On fait parfois quelques velours. Cette année, M. L. Drevelle a fabriqué des peluches soie, qui ont obtenu du succès. Mais jusqu'à présent les quantités produites de ces tissus ne paraissent pas très importantes.

INDUSTRIE DE LA LAINE.

1^o Filature.

Jusqu'en 1823 la filature de la laine ne s'est faite, à Amiens, qu'au rouet. Ce n'est qu'en 1828 qu'elle fut définitivement remplacée par la filature à la mécanique. Depuis cette époque, cette Industrie s'est constamment développée et surtout perfectionnée.

Aujourd'hui, la ville d'Amiens possède, dans son enceinte, 20 filatures mues par 20 machines à vapeur, d'une force totale de 156 chevaux et par 10 roues hydrauliques de 25 chevaux de puissance. Elles ont ensemble 44,000 broches en activité.

Il existe en outre, dans votre circonscription 16 autres

filatures ; la plupart, situées dans le Santerre, servent presque exclusivement à alimenter la Bonneterie. Elles réunissent environ 20,000 broches en activité.

Nos filateurs ont acquis un haut degré d'habileté. Outre les fils ordinaires, pour trames et chaînes, plusieurs d'entre eux s'occupent avec succès des fils doublés et retors pour broderie, bonneterie, passementerie, etc., etc. Nous citerons les usines de MM. Crignon père et fils et Hue, et de MM. Dupont père et fils. Ces derniers sont parvenus à envelopper, dans des fils retors, le fil de soie si complètement que ce fil entièrement recouvert ne pique plus, après teinture, et peut accepter les nuances les plus délicates. Ils ont exposé, dans l'annexe du Palais, une peigneuse mécanique fort ingénieuse, construite par eux, sur le système Preller, qu'il ont importé en France.

2° Tissage.

Nous diviserons les tissus en deux catégories :

1° Les tissus dits *Nouveautés*, qui se fabriquent spécialement dans la ville d'Amiens.

2° Les tissus dits *Articles d'Amiens*, qui forment l'Industrie capitale de nos contrées. Ils sont très-variés et se recommandent par une excellente fabrication.

Tous les tissus, façonnés et unis, sont composés avec la laine, la soie et le coton.

Ces matières sont amalgamées comme suit :

Laine (Chaîne et Trame).

Soie (Chaîne), Laine (Trame).

Bourre de soie (Chaîne), Laine (Trame).

Coton (Chaîne), Laine (Trame).

Spécialité. Satin-Français, Laine (Chaine), Bourre de Soie (Trame).

Les tissus façonnés pour robes et doublures se fabriquent avec les métiers à la Jacquart. A force d'intelligence et d'habileté nos fabricants obtiennent des étoffes qui se recommandent par le bon goût des dessins joint à la perfection du tissu. Aussi sont-elles très-appréciées, surtout sur les marchés étrangers, où, en raison de leur prix relativement peu élevé on les préfère souvent aux soieries de Lyon.

Les articles de fonds sont similaires, mais en outre chaque industriel a ordinairement un article qui lui est propre, comme le témoignent les vitrines, dont nous avons analysé plus haut le contenu.

Ainsi MM. Mollet-Warmé frères (qui obtinrent une médaille de 1^{er} mérite à l'Exposition de Londres), se livrent seuls à la fabrication des châles frangés de soie et brochés. MM. Hordez frères, sont créateurs des robes à volants brochés ou rayures soie, dites robes *Bayadères*.

Indépendamment des articles *Nouveautés*, les Tissus laine et soie comprennent les Barrepours, les Serges, les Alepines, les Tamises, les Cachemires d'Ecosse, les Cham-bords, les Grains de poudre, les Satins, les Damas.

Tous ces tissus se vendent à Amiens et forment l'une des branches essentielles de son commerce. On peut évaluer la production annuelle de 72 à 75,000 pièces, d'une valeur totale d'au moins 8 millions de francs.

Mentionnons aussi les Satins-Français, qui s'emploient pour chaussures de dames, dans tous les pays, et pour cols militaires. Ce tissu figure à bon droit dans l'Exposition de M. Gamounet-Dehollande, d'Amiens, car cet habile fabricant en est l'inventeur. C'est à lui également qu'est due la combinaison du satin foulé, dit à la *Reine*, article également

pour chaussures qui s'est substitué au lastings, et a fait abandonner cet article, même à Roubaix, où sa fabrication s'était concentrée.

Depuis longtemps déjà les Anglais fabriquent mécaniquement des tissus-laines, avec chaîne-coton, qu'ils livrent à bas prix, sur tous les marchés du monde. Nos fabricants ont compris qu'il fallait suivre cet exemple.

Ils ont produit, comme leurs rivaux, des Orléans unis, des Tamises, des Étoffes pour doublures, chaîne coton.

Ce genre de fabrication tend à prendre un grand développement.

On est parvenu, aujourd'hui, grâce aux progrès de la filature et de la teinture, à introduire la chaîne-coton dans une foule de tissus destinés principalement à l'exportation.

Ainsi, on fabrique, sur chaîne-coton, des Satins-Chine, des Foulards, des Barrepours, des Cachemires d'Écosse, des Mérinos. Que nos fabricants fassent maintenant usage, comme les Anglais, de métiers mécaniques, alors ils obtiendront aussi une réduction notable sur le prix de revient, et ils parviendront, nous n'en doutons pas, à leur faire une sérieuse concurrence.

Toutefois ces tissus secondaires ne remplaceront jamais, surtout sur le marché intérieur, les tissus toute laine, dont ils n'ont pas la solidité.

Les principaux tissus toute laine, de la fabrique d'Amiens sont les Escots, les Aumales, les Blicourts, les Drapés, les Serges, les Tamises, les Mérinos, les Satins-Laine. Ces étoffes, les Mérinos exceptés, appartiennent à notre fabrique depuis des siècles.

Le Mérinos est un article de Reims. La fabrication de cet article augmente d'année en année, dans nos contrées, qui

en produisent actuellement 12000 pièces, lesquelles sont bien accueillies et se placent facilement.

On fabrique aussi, à Amiens, des Peluches soie et laine mérinos pour manteaux de dames et garnitures, des Damas laine et des Damas et Satins laine et soie pour ameublement.

La fabrication des Peluches a été introduite, à Amiens, par M. Léonard Drevelle, et celle des Damas et Satins, par MM. Bollard aîné et Cie. Puissent leurs efforts acclimater chez nous ces deux belles industries.



BONNETERIE DE LAINE.

Cette industrie, l'une des plus remarquable de nos contrées, est exercée dans plus de 60 communes des arrondissements d'Amiens, de Péronne et de Montdidier.

Le nombre des ouvriers occupés tant à la fabrication qu'aux apprêts, coutures, ravaudages, teinture, peut être porté de 25 à 30,000.

Les centres de production sont Villers-Bretonneux, Corbie, Roye, Harbonnières, Hangest-en-Santerre, Moreuil, dont les principaux fabricants ont des maisons de dépôt à Paris.

La bonneterie de laine a fait de constants progrès depuis quelques années ; elle fait des nouveautés et sait se plier aux caprices et aux exigences de la mode.

Elle fabrique, aujourd' hui, des rideaux, des couvertures de lits, des couleurs les plus variées et d'un bon usage, qui jouissent d'une grande vogue et sont très-appréciés par la consommation.

Nous regrettons que parmi les nombreuses maisons qui

existent dans notre circonscription, deux seulement se soient décidées à faire figurer leurs produits à l'Exposition, MM. Lavalard frères, de Roye, et Th. Delacour de Villers-Bretonneux. Ces maisons sont du premier ordre, nous devons le reconnaître ici, mais quels que soient la variété et le mérite des articles par eux exposés, leurs vitrines isolées ne suffiront pas pour faire apprécier, comme il le faudrait, l'importance de l'industrie du Santerre.



INDUSTRIE DU COTON.

L'industrie du coton, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, fut importée d'Angleterre à Amiens. Dès l'année 1765, MM. Morgan et Massey créaient une fabrique de velours, quelques années après, M. Martin, aussi d'Amiens, parvenait à rapporter d'Angleterre, une machine à filer le coton, la *Mull-Jenny* ; dès lors l'industrie du coton était acquise à la France.

Avant 1828, votre circonscription possédait un certain nombre de filatures de coton, aujourd'hui ce nombre est réduit à cinq. Nous regrettons qu'aucune d'elles n'ait envoyé des produits à l'Exposition. Les plus importantes sont situées à Rouval-lès-Doullens et à Albert.



TISSUS DE COTON.

1^e Velours.

Cette fabrication appartient presque exclusivement à

notre ville qui fut, nous l'avons dit, son berceau en France. Elle maintient l'importance qu'elle a acquise, et produit annuellement, au moins 100,000 pièces, d'une valeur de 10 à 11 millions. Elle occupe 15 à 17,000 tisserands et 5 à 6,000 ouvriers coupeurs, teinturiers, apprêteurs, etc.

Pourtant cette industrie capitale n'est représentée à l'Exposition, que par 4 maisons. Nos fabricants se sont abstenus, nous assure-t-on, parce qu'ils ont pensé que leurs articles destinés à la consommation ouvrière, n'attireraient pas l'attention et figureraient mal dans le Palais de l'Industrie. C'est là, Messieurs, une erreur que nous déplorons, et contre laquelle protesteront, nous en sommes persuadés, les décisions du Jury international.

Au point de vue de la fabrication, nos velours sont au moins égaux à ceux de l'Angleterre. Ils leur étaient inférieurs pour les apprêts, mais, depuis quelques années, nos industriels ont fait, avec succès, de grands efforts pour combattre cette cause d'infériorité. M. Ringard-Soyez, exposant, s'est procuré les appareils et les procédés anglais, il a été bientôt imité par ses collègues et aujourd'hui nos apprêts ne laissent pas à désirer.

L'on fabrique maintenant, notamment chez MM. Ringard Soyez, et MM. Bocquet frères et Martin exposants, des velours dont le brillant et la souplesse les font prendre au premier aspect, pour des velours de soie.

M. Darras Villomont, aussi Expositant, ne leur cède en rien et se distingue surtout par les soins qu'il apporte à sa fabrication. Son exposition est celle qui fait le mieux apprécier les velours d'Amiens, car elle se compose uniquement de diverses variétés de ce tissu.

**2° Tissus pour gilets. — Tissus dits piqués. —
Mousseline festonnée à la Jacquart.**

Comme nous l'avons vu , en établissant la nomenclature des produits amiénois , les velours de coton ne sont pas les seuls tissus de coton qui sortent de nos ateliers.

Nous avons aussi les tissus brochés pour gilets de M. Hordez Lanvin, les piqués de tous genres pour vêtements de Dames et gilets de MM. Bignault et Delacourt de Epéhy près Péronne , les mousselines festonnées , dites *Lambre-
quines* de MM. Bouthors et Dereins.

Ces diverses industries méritent chacune une mention particulière.

Les deux dernières se rapprochent de celles de St-Quentin. Les mousselines de MM. Bouthors et Dereins sont festonnées au métier Jacquart, par le moyen d'un battant brocheur inventé par M. Bouthors. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont visité les ateliers de ces Industriels, ils ont vu avec surprise marcher ce mécanisme ingénieux, qui unit les fils et les fait tourner les uns autour des autres, comme pourrait le faire la main d'une ouvrière exercée.

MM. Bignaut et Delacourt sont du petit nombre de ceux qui s'efforcent, en France, d'atteindre la perfection qu'on attribue aux piqués anglais. Ils sont propriétaires d'un brevet pour un perfectionnement qu'ils ont apporté dans la confection des piqués à petits diamants. Les progrès qu'ils ont réalisés sont tels qu'ils ne craignent pas aujourd'hui, leurs rivaux d'Outre-Manche.

Les tissus brochés de M. Hordez-Lanvin , sont parfaits d'exécution. Ils se recommandent surtout par leur prix extrêmement modique qui les met à la portée de tous.

BONNETERIE DE COTON.

La bonneterie de coton, dont le centre est Moreuil, n'occupe pas moins de 3 à 4,000 ouvriers. Ses produits se distinguent par leur solidité et leur bonne fabrication ; aussi ont-ils une place bien marquée dans le commerce.

Depuis quelques années cette industrie a pris un grand développement. Au genre uni, elle a joint le genre fantaisie, ce qui lui a permis d'augmenter beaucoup le chiffre de ses affaires. Nous n'avons qu'un seul Expositant de cette catégorie, M. Michon de Moreuil. Parmi des produits très-variés, il présente des bas faits au métier circulaire et néanmoins diminués dans les jambes par un procédé qui lui appartient. C'est une difficulté vaincue, et dont on apprécie facilement le bon résultat.



INDUSTRIE DU LIN ET DU CHANVRE.

Un filateur et un fabricant représentent seuls les 7 filatures de lin et les nombreux fabricants de toiles de votre circonscription. Nous avons énoncé plus haut le genre de leur exposition.

Nous dirons donc seulement que ces 7 filatures ne sont pas sans importance, puis qu'elles comptent ensemble 24,000 broches et occupent 2,500 ouvriers :

Et que la fabrication des toiles de Picardie ne diminue pas puisque 17 à 18,000 tisserands s'y livrent, dans les arrondissements d'Amiens et de Doullens.

La fabrication des toiles à voiles prend un grand essor

depuis que nos fabricants ont été admis à concourir aux fournitures de la marine impériale.

Les métiers mécaniques commencent à se substituer aux métiers à la marche, et permettront de satisfaire à tous les besoins.



INDUSTRIE DES POILS DE CHÈVRE.

Velours d'Utrecht.

Nous voici arrivés, Messieurs, à une industrie importante, qui appartient bien à notre ville, car Amiens seul, en France, fabrique les velours d'Utrecht. La production annuelle approche de 20,000 pièces qui sont demandées par l'Europe entière, la Prusse, l'Autriche et les Etats allemands exceptés. Un certain nombre de pièces sont aussi dirigées vers les deux Amériques.

Autrefois le velours d'Utrecht ne se teignait que de trois à quatre couleurs et on le gaufrait souvent pour dissimuler les défauts du tissu.

Aujourd'hui on le vend ordinairement uni, et teint de toutes espèces de couleurs et de nuances. On est parvenu aussi à fabriquer des velours de grande largeur pour tables et tentures.

Treize fabricants ont envoyé à l'Exposition des velours dans toutes les qualités et à des prix qui varient de 5 fr. 60 à 12 fr., même 15 fr. le mètre. Cette industrie est donc suffisamment représentée et montre bien ce dont elle est capable.

Mais il est bien regrettable que ce beau tissu qui de-

mande de l'espace, de l'éclat et de la lumière, se trouve au contraire empilé dans des cases exigues et au milieu d'une demi-obscurité qui dérobe le jeu des nuances, son principal attrait.



INDUSTRIE DES TAPIS.

L'exposé assez circonstancié que j'ai dû faire des tapis admis au Palais de l'Industrie, vous a déjà démontré que cette fabrication progressait toujours dans les mains habiles qui s'en occupent.

Depuis deux années, nos industriels ont entrepris la production des tapis *chenille*. Ce genre de fabrication, en laissant la palette libre, permet de multiplier à l'infini les couleurs du tapis. C'est là un avantage immense, mais c'est là aussi une source de difficultés, car la confection de la chenille mise en œuvre étant l'objet d'une fabrication préliminaire et distincte, il faut, lorsque l'on exécute le tapis, que les couleurs disposées dans les bandes de chenille se rencontrent avec précision, sous peine de bavures qui rendraient les dessins irréguliers et les feraient grimacer.

Mais cette difficulté n'est pas invincible, elle n'effraye pas nos industriels.

Apprêts, Teintures et Blanchiment.

Les apprêts et la teinture jouent un grand rôle dans l'industrie des tissus. Les apprêts achèvent les étoffes et les parent en leur donnant de la souplesse en même temps que de la fermeté. La teinture leur donne ces couleurs variées qui charment les yeux et séduisent. Nous ne pouvons donc, Messieurs, mieux terminer ce rapport qu'en leur consacrant ici quelques lignes.

La ville d'Amiens possède plusieurs ateliers d'apprêts et de teintures ; les uns s'occupent des velours de coton, les autres des tissus laine pure et mélangée.

Il y a un certain nombre d'années, les teintureries d'Amiens se trouvaient alimentées non-seulement par les articles de nos fabriques, mais encore par ceux que leur confiaient les fabriques des départements voisins. Cette situation a changé. De vastes établissements ont été montés, à grands frais, à Paris, et ils ont réussi à attirer vers eux une partie des étoffes en laine peignée des manufactures du Nord. Nos teinturiers, faute d'un outillage aussi complet, et de capitaux assez abondants, n'ont pu réduire les prix suffisamment pour résister à cette concurrence.

Il ont, quoiqu'il en soit, fait de grands progrès dans leur art. On peut s'en convaincre en voyant les teintures de M. Ed. Fleury, dont les produits font partie de l'Exposition amiénoise.

M. Fleury teint, avec une réussite qu'on ne peut guères dépasser, tous les articles laine pure et laine mélangée de la fabrique d'Amiens ; les tissus composés avec divers tons et nuancés pour robes, comme les tissus pour ameublement, les velours d'Utrecht, etc.

Le blanchiment est aux toiles ce que la teinture est aux tissus de laine. Plusieurs ateliers importants existent aux environs d'Amiens. L'un d'eux est dirigé avec autant d'habileté que de succès par l'un des exposants, MM. Lecomte-Fleury et fils, à Boves. Aussi des maisons de Lille, d'Armentières, de Paris, de la Normandie, de la Belgique même n'hésitent-elles pas à leur confier leurs toiles les plus fines, leurs produits les plus délicats.

Vous le voyez, Messieurs, par cet exposé qu'il nous serait facile d'étendre beaucoup encore, la Fabrique d'Amiens a conservé son ancienne importance et le jugement du jury consacrera, nous l'espérons, l'habileté de ses manufacturiers.

Elle possède diverses industries florissantes qui lui sont personnelles; avec de pareils éléments une fabrique ne peut manquer d'occuper l'un des premiers rangs, mais à la condition toutefois de ne pas sommeiller, de ne pas rester stationnaire lorsque ses rivales vont en avant avec une activité que rien n'arrête.

Ayant l'honneur d'assister à vos délibérations, je vous ai souvent entendu manifester des craintes sur l'avenir de nos industries. Vous avez souvent exprimé le regret de voir que nos fabricants ne se décidassent pas à faire usage des machines, qui sont devenues aujourd'hui les auxiliaires indispensables du travail manuel. L'Exposition universelle fait trop bien ressortir tout le secours que l'on peut attendre de pareils auxiliaires, pour que nos industriels hésitent plus longtemps à les adopter.

Aussi nous en avons la conviction, Messieurs, nous verrons prochainement nos ateliers de tissage se transformer et nos fabricants doubler, par l'emploi des machines, leur production et leurs bénéfices.

Vous serez rassurés alors sur le sort de la fabrique d'Amiens, car vous aurez la certitude qu'elle conservera et développera les industries qu'on lui envie, qui sont la source de sa prospérité et qui contribuent largement au bien-être de nos populations laborieuses.

Amiens, ce 18 Septembre 1855.

JULES LAMY,

*Secrétaire de la Chambre de Commerce, Membre
du Comité départemental de la Somme pour
l'Exposition universelle.*



La Chambre de Commerce, après avoir entendu la lecture de ce rapport, et après en avoir délibéré, décide qu'il sera imprimé à 800 exemplaires.



Amiens — Typ. d'Alfred CARON.